

# RÈGLEMENT

9e FESTIVAL Premiers clips

15 et 16 Juin 2018 - Lyon

## 1. Objet du Festival :

Le Festival Premiers Clips a pour but de promouvoir et faire découvrir les clips émergents venant du monde entier.

## 2. Contact et adresse postale du Festival :

Festival Premiers Clips

Shoot It

2 bis rue Jangot

69007 Lyon FRANCE

clips@shoot-it.fr

<https://shoot-it.fr/>

## 3. Conditions de participation :

Le Festival est ouvert à tous les réalisateurs, artistes, producteurs ou labels de France et de tout autres pays du monde.

La compétition est ouverte aux clips et productions audiovisuelles musicales, d'une durée maximale de 10 minutes.

Les clips proposés doivent avoir été produits après le 1er janvier 2017.

Les clips déjà diffusés lors des précédentes éditions du festival ne pourront pas être inscrits une seconde fois.

## 4. Inscription :

L'inscription doit se faire avant le 25 mai 2018 23h59, via le formulaire sur le site de Shoot It : <https://shoot-it.fr/appel-a-clips/>

Les frais d'inscription sont obligatoires, correspondent à l'adhésion à l'association Shoot It et un seul clip ne peut être présenté par adhésion.

## 5. Sélection :

Les clips sélectionnés recevront un e-mail de notre part indiquant leur sélection et leur catégorie, ainsi que la marche à suivre pour l'envoi du clip.

Le festival comporte deux catégories : Régionale et Internationale.

Les clips produits en région Auvergne Rhône-Alpes seront d'office inscrits dans la sélection régionale.

Les trois primés de la sélection régionale participeront à la sélection nationale du lendemain.

En vue de la projection, les clips sélectionnés devront être disponibles dans l'un des formats de projection suivants :

- Apple Pro Res 1080p25
- Quicktime/mp4 H264 1080p25
- Débit : minimum 10 mb/s, recommandé 30 mb/s

## **6. Communication :**

En cas de sélection, le festival pourra demander un extrait du film en fichier HD. Les ayants droit autorisent le festival à utiliser gracieusement pour sa promotion (Presse écrite, TV, Internet, radio, bande annonce du festival) des photos et extraits du clip.

## **7. Prix et Jury**

L'organisation du festival désignera un jury officiel, composé de professionnels de l'image et du son, qui décernera les différents prix. Les récompenses pourront être des prix physiques, des locations de matériels, des bons d'achats, etc.

## **8. Conditions relatives à l'exploitation**

L'ayant-droit garantit à la direction du Festival d'être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation du clip, en intégralité ou en extraits.

De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

Les clips sélectionnés pourront être projetés une ou plusieurs fois dans le cadre du Festival.

L'association Shoot It se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de force majeure.

L'inscription au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

In fine : Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Pour Shoot It, le lundi 30 avril 2018.